



BILAN A MI-PAROURS et PHASE 2

du Contrat de rivière Giscle et fleuves côtiers du golfe de Saint-Tropez



**Contrat
de rivière**



➤ **Comité de rivière du 27 mars 2019**
Salle Astéroïde, La Mole

Ordre du jour

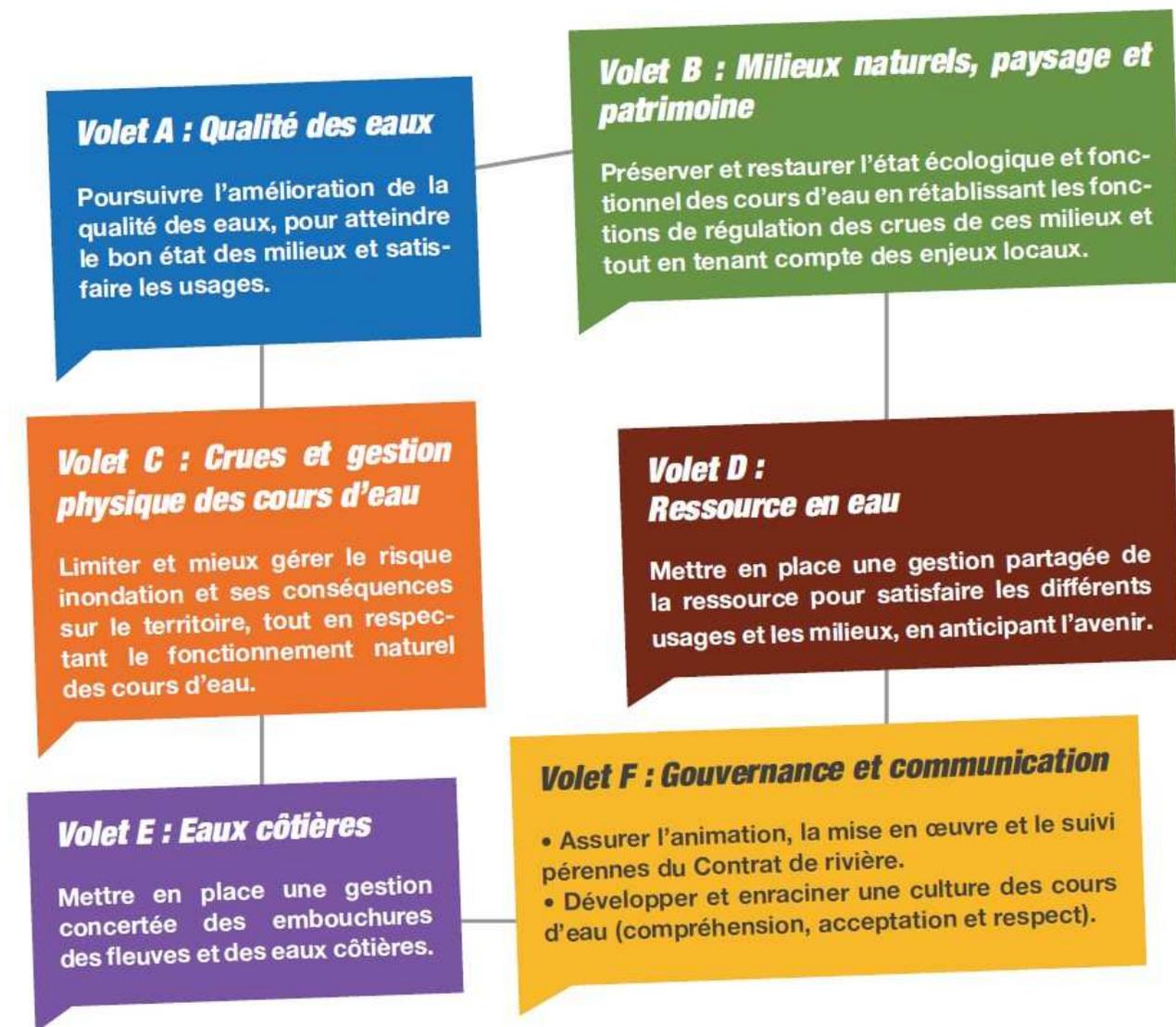
Introduction par M. le Président du Comité de rivière, Vincent MORISSE

M. le Vice-Président délégué aux cours d'eau, Marc-Etienne LANSADE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Mme Sophie LASNIER

1. Rappel des enjeux du Contrat de rivière
2. Présentation de l'état d'avancement à mi-parcours et actions à venir
3. Réponse au Comité d'agrément de bassin
4. Appui de l'Agence de l'eau
5. Synthèse de la phase 2 : 2019 et 2020

1. Enjeux du Contrat de rivière





Contrat de rivière

Une démarche partenariale



RÉGION
SUD



PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



LE DÉPARTEMENT



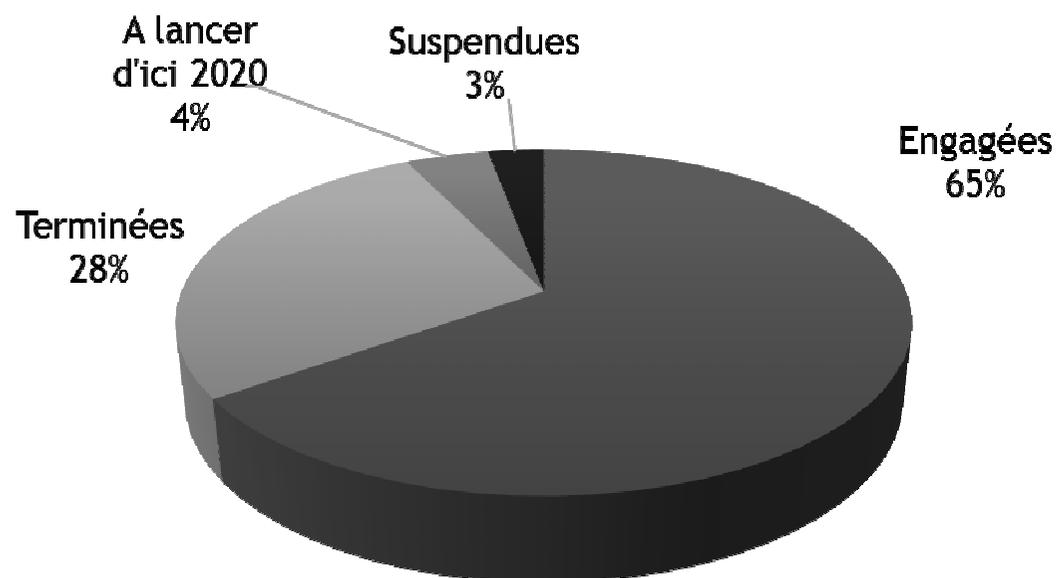
2. ÉTAT D'AVANCEMENT À MI-PARCOURS ET ACTIONS À VENIR

2. Etat d'avancement global : bilan technique

→ **Contrat de rivière à mi-parcours / Total de 70 actions :**

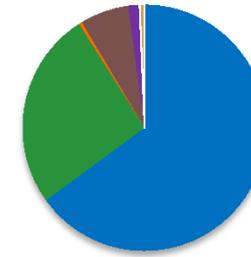
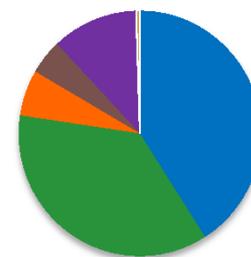
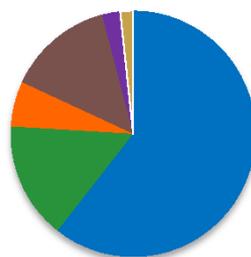
- 45 actions engagées
 - 19 actions terminées
 - 2 actions suspendues
 - 2 actions restant à lancer
- + 2 nouvelles actions

Avancement global des actions



2. Etat d'avancement global : bilan financier

Thématique	Montant prévisionnel 2015-2020	Dépense réalisée 2015-mi 2018	Montant estimatif 2019-2020
A – Qualité des eaux	27 864 800 € HT	2 162 658 € HT	22 417 674 € HT
B – Milieux naturels	7 071 380 € HT	1 920 782 € HT	8 972 651 € HT
C – Gestion des inondations	2 725 960 € HT	319 778 € HT	143 300 € HT
D – Ressource en eau	6 454 800 € HT	242 983 € HT	2 227 000 € HT
E – Gestion des eaux côtières	1 098 000 € HT	605 652 € HT	518 750 € HT
F – Gouvernance / communication	780 840 € HT	26 708 € HT	225 567 € HT
TOTAL	38 671 500 € HT	5 278 561 € HT	34 504 942 € HT



2. Etat d'avancement global : financement

→ Financement prévisionnel 2015 :

- Agence de l'eau RMC : 10 288 050 €
- Région PACA : 1 141 258 €
- Département du Var : indéterminé

→ Aides accordées fin 2018 :

- Agence de l'eau RMC : 7 417 614 €
- Région PACA : 1 081 287 €
- Département du Var : 243 083 €



Contrat de rivière

Une démarche partenariale



RÉGION SUD



PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

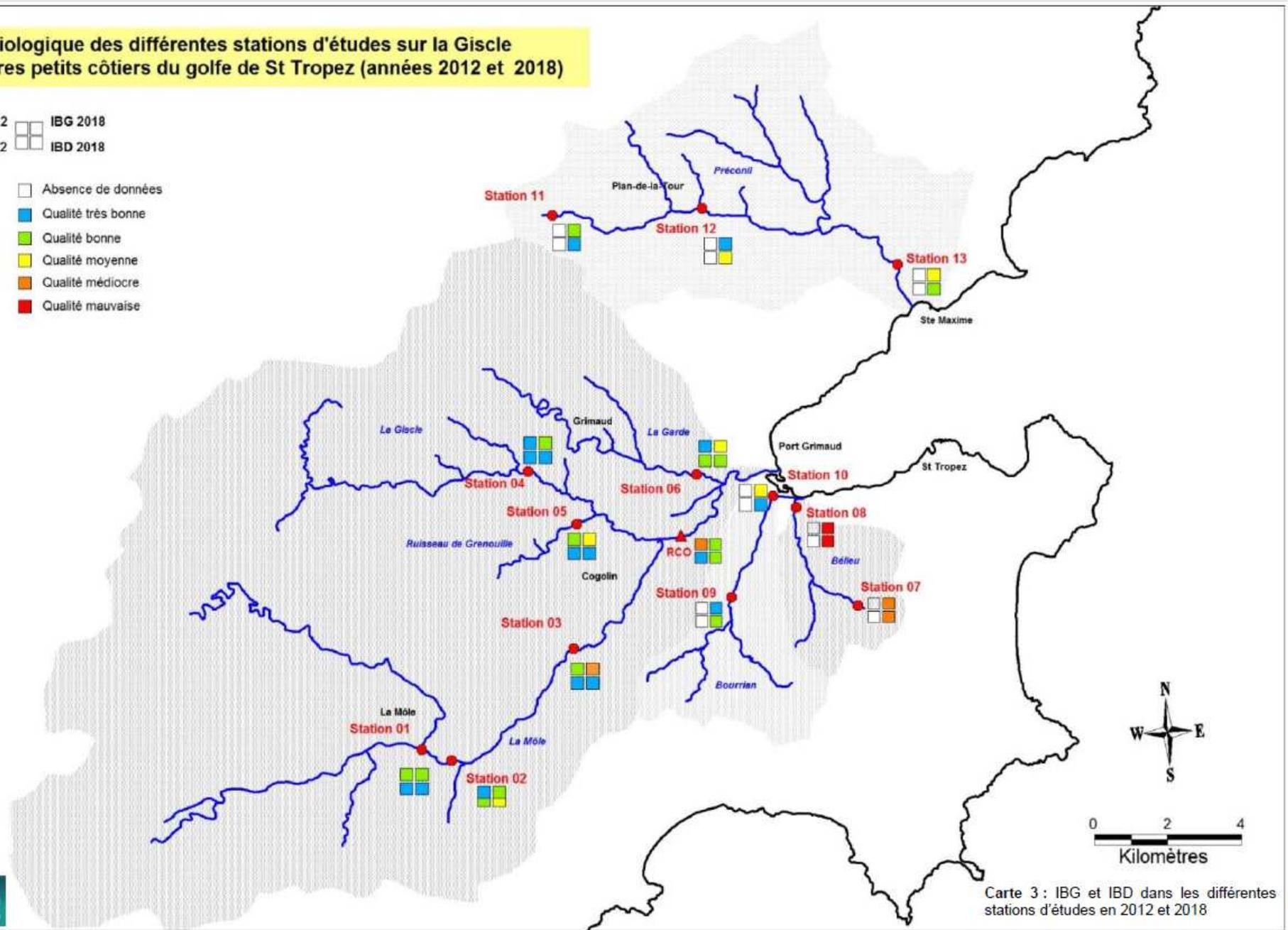


LE DÉPARTEMENT





Etat biologique des différentes stations d'études sur la Giscle et autres petits côtiers du golfe de St Tropez (années 2012 et 2018)



Carte 3 : IBG et IBD dans les différentes stations d'études en 2012 et 2018



A - Qualité des eaux : enjeu et objectifs

→ **Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour atteindre le bon état des milieux et satisfaire les usages**

- Réduire les pollutions domestiques
- Réduire les pollutions d'origine agricole et les pollutions diffuses



A - Qualité des eaux : focus sur quelques réalisations

→ A5 : Mise en conformité la station d'épuration de la Môle

Capacité de 1 900 équivalents habitants

2 étages avec filtres plantés de roseaux

Construction d'une zone d'infiltration



Budget prévisionnel de 2015 : 1 360 000 € HT

Maîtrise d'ouvrage : commune de la Mole

Dépenses réalisées décembre 2018 : 727 100 € HT

Aides accordées : Agence de l'eau 256 250 € - Département 160 000 €

A - Qualité des eaux : focus sur quelques réalisations

→ A14: Accompagner les professionnels pour limiter l'usage des produits phytosanitaires

- un appui aux communes pour la suppression des produits phytosanitaires dans les espaces publics



A - Qualité des eaux : focus sur quelques réalisations

→ A14: Accompagner les professionnels pour limiter l'usage des produits phytosanitaires

- un partenariat avec la Chambre d'Agriculture à l'attention des viticulteurs



A - Qualité des eaux : focus sur quelques réalisations

→ A14: Accompagner les professionnels pour limiter l'usage des produits phytosanitaires

- un appui aux communes pour la suppression des produits phytosanitaires dans les espaces publics
- un partenariat avec la Chambre d'Agriculture à l'attention des viticulteurs

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Environnement : vers la fin des produits toxiques

Un journal de formation intitulé «Zéro phytosanitaire» a été remis à l'initiative de la Comco. C'est le service cours d'eau, présidé par Marc Guenne, qui a remis aux élus quinze différents rapports de synthèse et suivi les spécialistes des communes.



Des participants studieux lors de l'ouverture de la journée. (Photo C. R.)

Comme l'a rappelé en préambule le vice-président, les communes qui n'ont pas encore interdit les produits phytosanitaires doivent aller plus loin. Les élus ont été sensibilisés à la responsabilité de leur territoire et à la nécessité de trouver des solutions alternatives pour protéger les espaces publics. Les élus ont été sensibilisés à la nécessité de trouver des solutions alternatives pour protéger les espaces publics.



Démonstration pratique de nouveau matériel.

Golfe de Saint-Tropez

Quand l'agriculture redevient raisonnée

Les vignerons du Golfe, sous l'égide la Comcom et en collaboration avec la Chambre d'agriculture, œuvrent de concert pour la prise en compte des avancées environnementales

La viticulture et nature vont de pair. Ce programme s'inscrit ainsi dans la lutte contre les inondations avec le phénoagron d'Orson.

Participation active des professionnels

Les professionnels de la viticulture ont été impliqués dès le début du projet. Ils ont participé à la mise en place de la plateforme de concertation et ont été impliqués dans la mise en place de la plateforme de concertation.



Les viticulteurs ont été répartis en 3 ateliers. En haut : l'écopôle.

Le plan de l'écopôle a été élaboré en concertation avec les professionnels de la viticulture. Il vise à améliorer la qualité des produits phytosanitaires et à réduire l'usage des produits phytosanitaires.

Budget prévisionnel de 2015 : 50 000 € HT
Maîtrises d'ouvrage : Communauté de communes, Cavalaire, Cogolin, Gassin, Grimaud et Sainte-Maxime
Dépenses réalisées mi-2018 : 155 703 € HT
Aides accordées : Agence de l'eau 134 453 € - Région PACA 7 469 €

A - Qualité des eaux : à venir

→ A4 : Mise en conformité la station d'épuration de Grimaud

Concession globale de 20 ans confiée à la société la SAUR = construction STEP + exploitation

Future capacité de 55 100 équivalents habitants, mise en service au 1^{er} mai 2020

Filière de traitement des eaux = traitement par boues activées et filtration au travers de membranes immergées + déshydratation des boues sur site et valorisation sur installation agréée

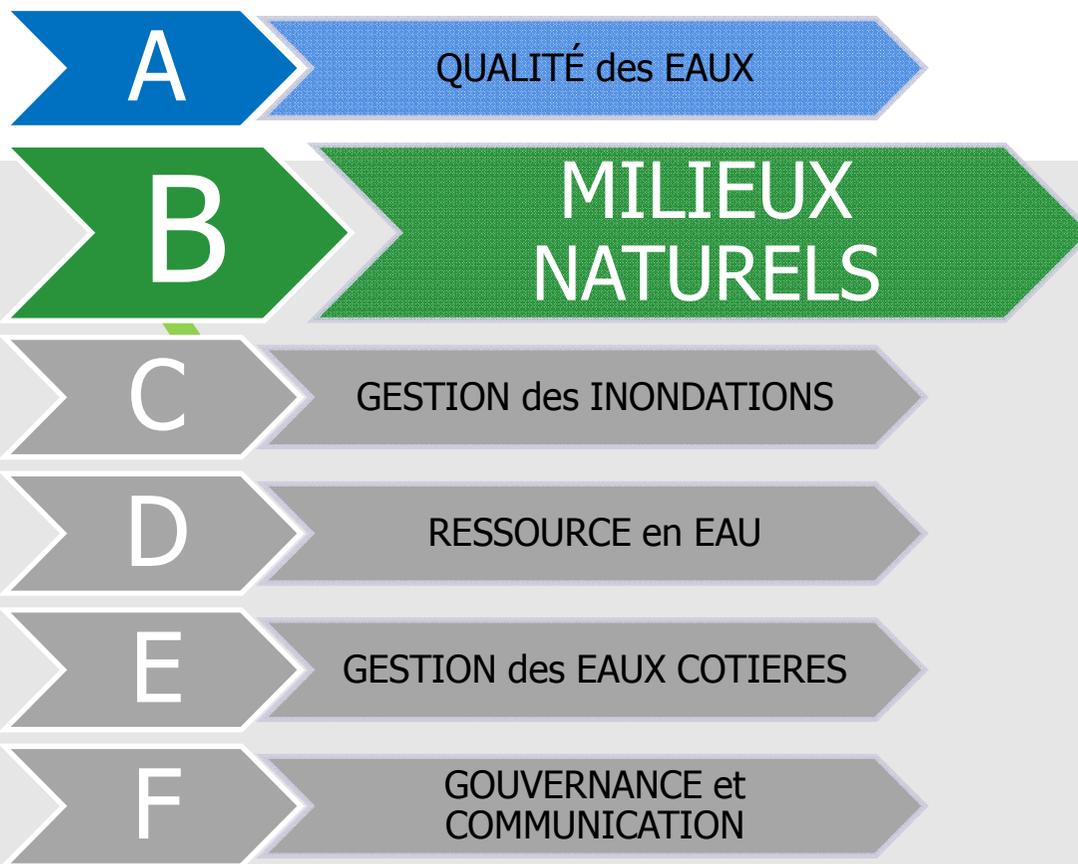


Budget prévisionnel de 2015 : 16 115 000 € HT

Dépenses réalisées mi-2018 : 45 053 € HT

Budget prévisionnel 2019-2020 : 18 286 983 € HT

Plan de financement : Agence de l'eau 2 067 836 €



B - Milieux naturels : diagnostic

- **Un entretien à poursuivre** : 45 km de rive entretenus annuellement, 3 500 boutures de saules, une problématique déchets malheureusement toujours d'actualité
- **Des travaux de restauration morphologique nécessaires pour l'atteinte du bon état écologique**
 - La Mole de sa source à la confluence Giscle en état non satisfaisant pour 43% de son linéaire
 - La Giscle de sa source à la confluence Mole en état non satisfaisant pour 46% de son linéaire et dans un état physique mauvais pour le linéaire aval



*La Mole – évolution de boutures de saule
(photos prises respectivement en septembre 2015 et août 2018)*

B - Milieux naturels : enjeu et objectifs

→ **Préserver et restaurer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques tout en tenant compte des enjeux locaux**

- Mettre en œuvre une gestion intégrée des berges et de la ripisylve
- Restaurer la morphologie des cours d'eau et leurs annexes hydrauliques



*Préconil – en aval du site de Brisach - Aménagement de berge en génie mixte
(photos prises respectivement en mars 2016, octobre 2016 et novembre 2017)*

B - Milieux naturels : focus sur quelques réalisations

→ B7 : Restaurer et entretenir les cours d'eau

- Programme pluriannuel d'entretien établi sur 5 années (Déclaration d'Intérêt Général)
- Bassins versants Giscle, Préconil, Bélieu, Bourrian + Pampelonne et Bouillabaisse



Linéaires de cours d'eau faisant l'objet de programmes pluriannuels d'entretien



Budget prévisionnel de 2015-2018 : 938 000 € HT

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez

Dépenses réalisées mi-2018 : 833 550 € HT

Aides accordées : Agence de l'eau 293 082 € - Région PACA 582 141 €

Budget prévisionnel pour 2019-2020 : 502 000 € HT

B - Milieux naturels : à venir

→ B8 : Réalisation du programme de restauration morphologique de la Garde

- Instruction par les services de l'Etat de toutes les procédures en 2018
- Enquête publique et acquisition foncière en 2019 et 2020
- Travaux à partir de 2021



Budget prévisionnel 2015 : 3 408 650 € HT

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez

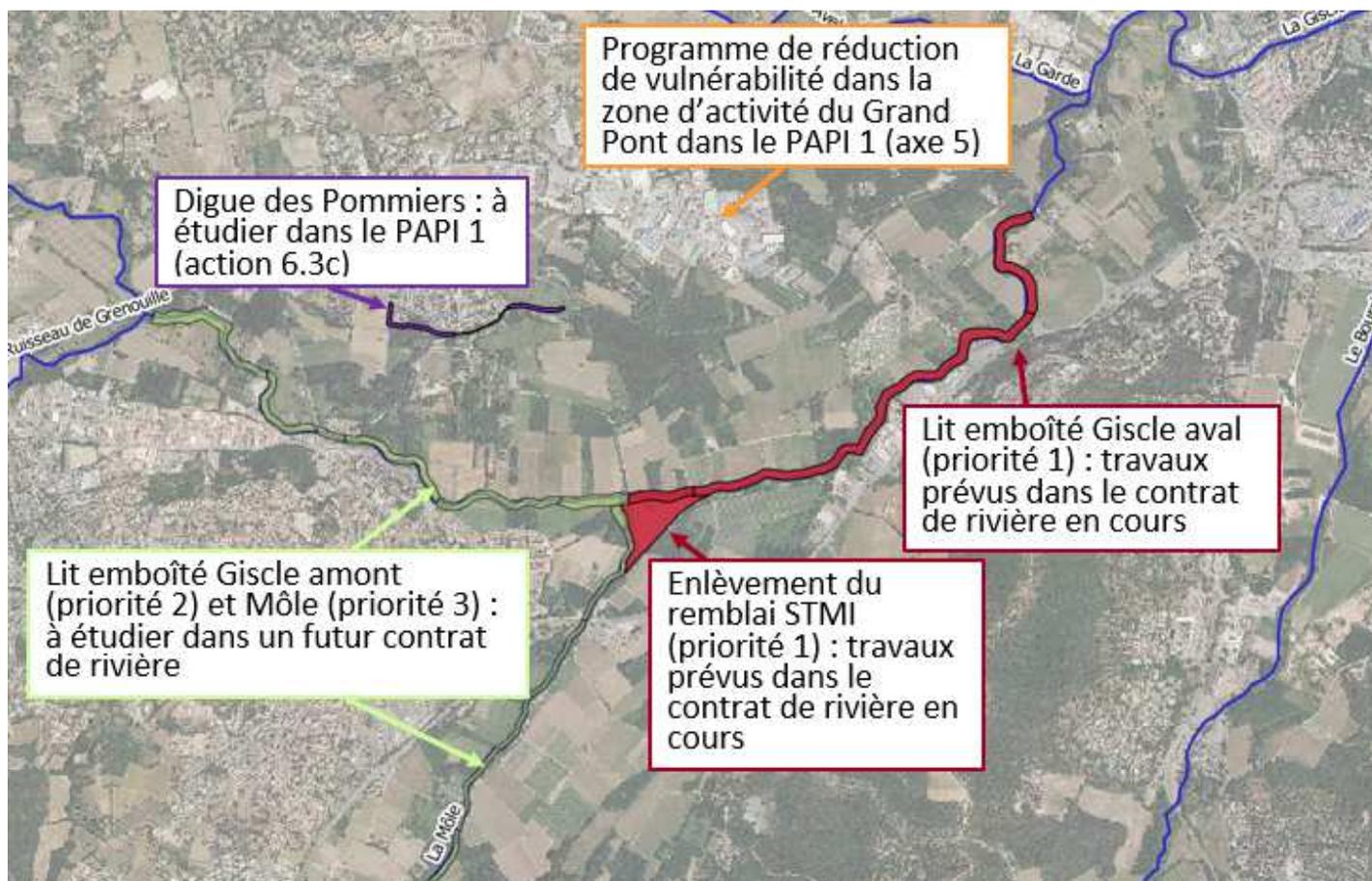
Dépenses réalisées mi-2018 : 260 082 € HT

Budget prévisionnel pour 2018-2020 : 7 227 929 € HT

Plan de financement : Agence de l'eau 2 812 592 € + Région PACA 219 750 € HT (action C12)

B - Milieux naturels : à venir

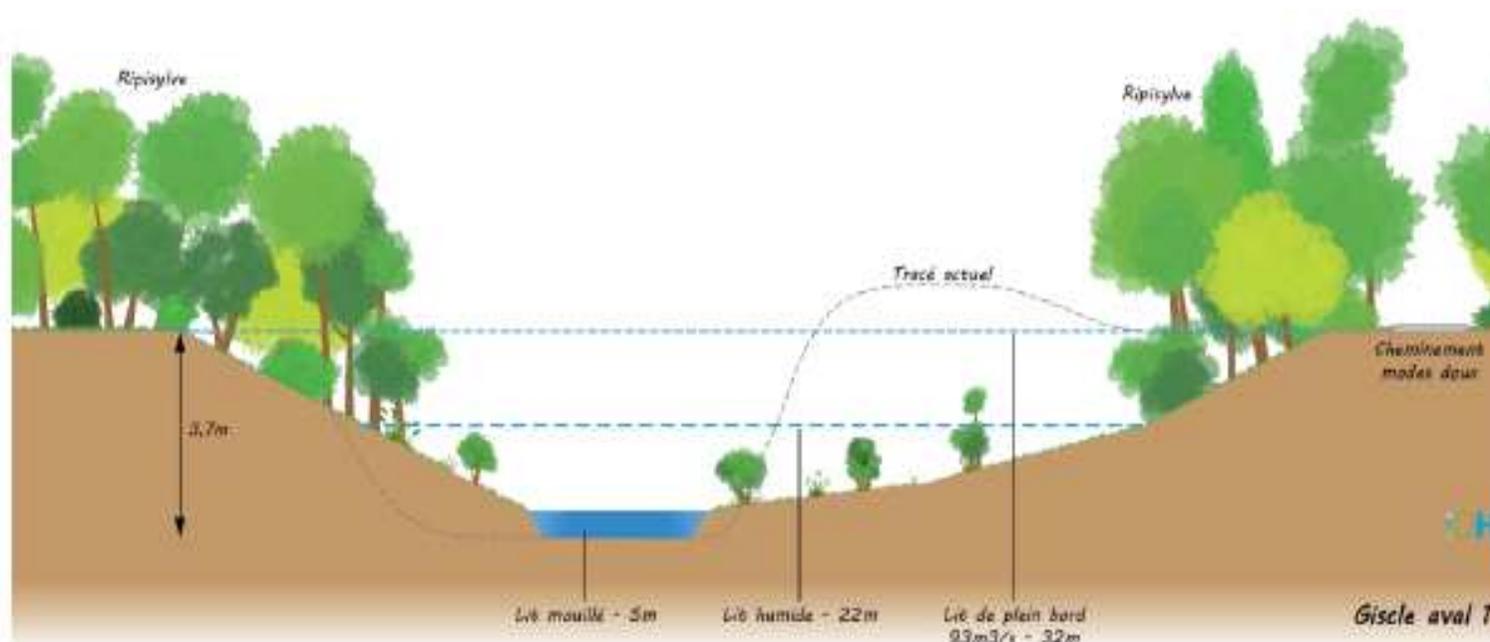
→ B9 : Préparer le programme de restauration morphologique de la Giscle aval



B - Milieux naturels : à venir

→ B9 : Préparer le programme de restauration morphologique de la Giscle aval

- Réalisation de dossiers réglementaires (loi sur l'Eau, dossier CNPN,...) en 2019
- Autorisation administrative visée en 2020, travaux à partir de 2021



Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez

Budget prévisionnel de travaux : environ 4 millions € HT

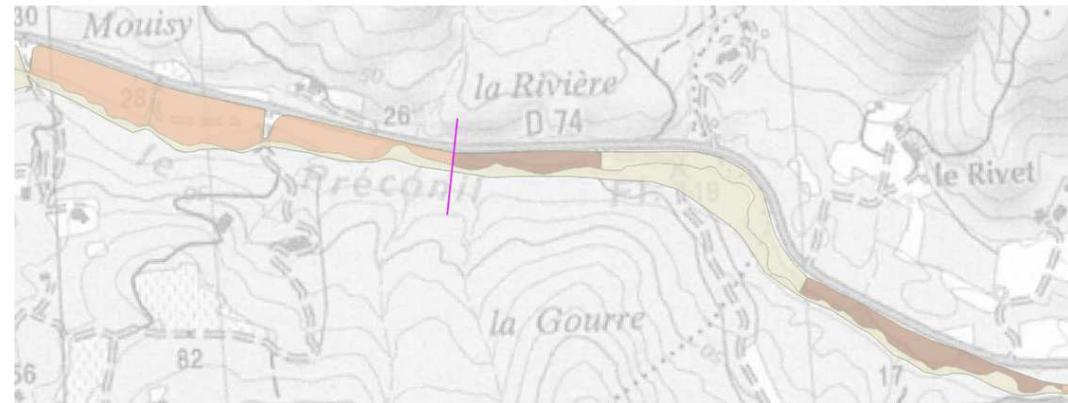
Budget prévisionnel pour 2019-2020 : 365 000 € HT (200 000€ études et 165 000 € acquisition foncière)

Plan de financement prévisionnel : Agence de l'eau 222 500 € – Région PACA 20 000 €

B - Milieux naturels : à venir

→ B16 : Préparer un plan de restauration morphologique du Préconil médian

- Etude d'avant-projet pour restaurer et diversifier 1750 mètres linéaires de cours d'eau
- Réalisation de dossiers réglementaires (loi sur l'Eau, dossier CNPN,...) et initiation de négociation foncière



Priorité d'intervention morphologique

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez

Budget prévisionnel de travaux : environ 720 000 € HT

Budget prévisionnel pour 2019-2020 : 135 000 € HT (48 000 € études et 87 500 € acquisition foncière)

Plan de financement prévisionnel : Agence de l'eau 77 350 € – Région PACA 4 800 €



Contrat de rivière

Une démarche partenariale



RÉGION SUD



PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



LE DÉPARTEMENT



C - Gestion des inondations : diagnostic

→ Depuis 2015, plusieurs crues débordantes :

2016

- Novembre :
Préconil

2018

- Mars :
Bourrian,
Giscle et Mole
- Octobre :
Giscle et Mole
- Novembre :
Bourrian,
Pampelonne

C - Gestion des inondations : enjeu et objectifs

➔ **Limiter et mieux gérer le risque inondation et ses conséquences sur le territoire tout en respectant le fonctionnement naturel des cours d'eau**

- Améliorer la connaissance et la conscience du risque
- Surveiller, prévoir les crues et les inondations



*Résidence les Coralies – Sainte Maxime
(novembre 2018)*



*Place Blanqui – Saint-Tropez
(octobre 2018)*

C - Gestion des inondations : focus sur quelques réalisations

→ C3 : Diagnostiquer les digues et définir les modalités d'intervention

- Diagnostic complet des 3 digues relevant de la compétence GEMAPI : sureté, visite technique approfondie, prescriptions de gestion et d'entretien
- Digue du Bourrian relativement vétuste, nécessiterait une reconfiguration du cours d'eau
- Digue du Rialet quelques petits aménagements à prévoir pour éviter le ruissellement routier
- Digue de la Gisclette à consolider sur le pied de berge et en crête d'ouvrage



Budget prévisionnel de 2015 : Fonctionnement
Maîtrises d'ouvrage : Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez
Dépenses réalisées mi-2018 : 28 807 € HT
Aides accordées : Région PACA 14 000 €

C - Gestion des inondations : focus sur quelques réalisations

→ C6 : DICRIM, PCS et exercices associés

- Réalisation ou révision des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et des Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) par les 12 communes
- Elaboration d'un guide sur l'information et l'alerte et d'affiches de consignes de sécurité
- 2 ateliers thématiques et 6 exercices de gestion de crise



Budget prévisionnel de 2015 : 88 000 € HT

Maîtrises d'ouvrage : Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez, Communes

Dépenses réalisées mi-2018 : 35 950 € HT

Aides accordées : Région PACA 16 515 € - Département du Var 7 500 €

C - Gestion des inondations : à venir

→ C14 : Désimperméabiliser certaines zones d'activités

- Recensement des solutions existantes (noues, chaussées réservoirs, tranchées drainantes,...), détails des avantages et inconvénients et compatibilité avec contraintes locales
- Etude de faisabilité sur les ZA Saint-Maur, Valensole, Font-Mourier et Saint-Exupéry
- A l'occasion de travaux de réfection de voiries, chaussées, parkings ou aménagements



Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez

Budget prévisionnel pour 2019-2020 : 20 000 € HT

Plan de financement prévisionnel : Agence de l'eau 10 000 €

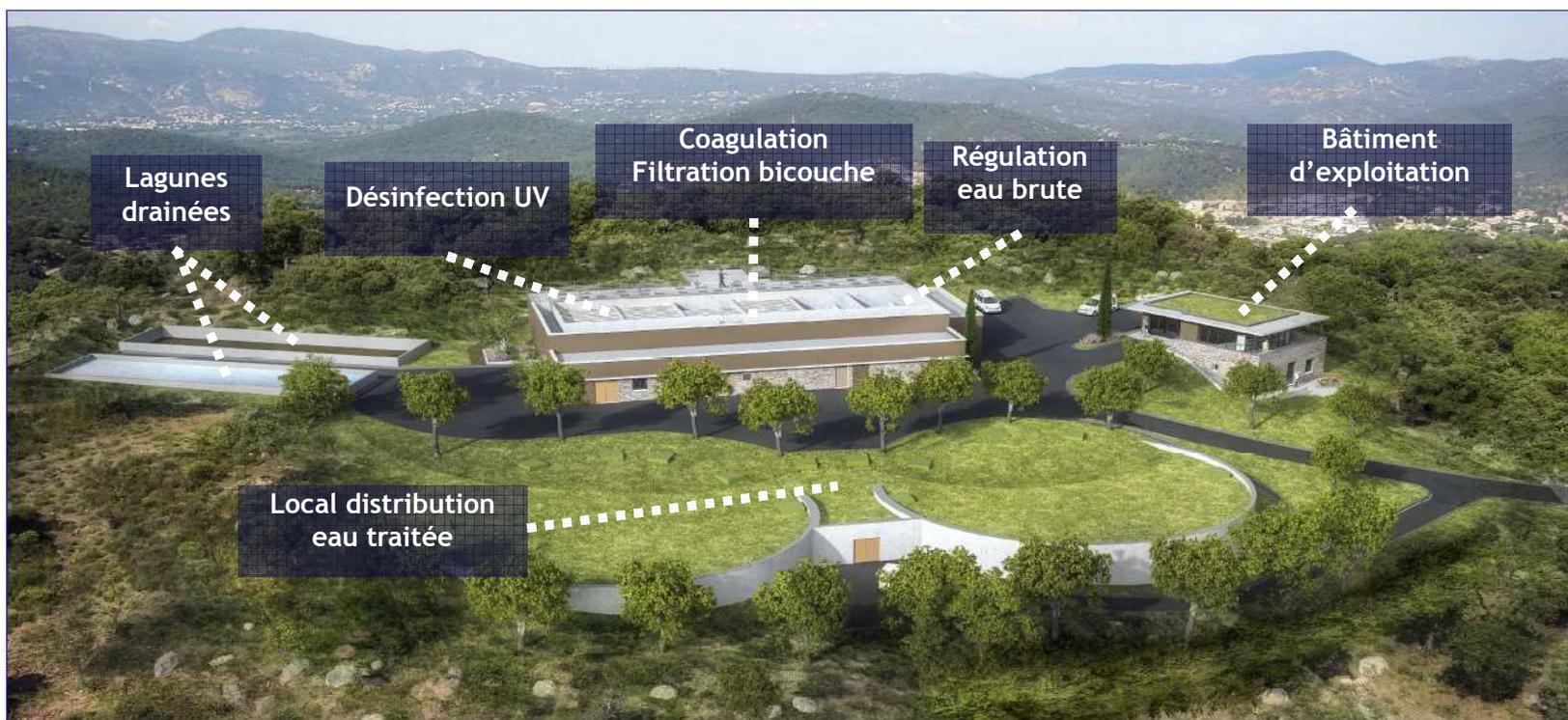


Contrat de rivière



D - Ressource en eau : diagnostic

- Travail en collaboration avec le SIDECM puis transfert de la compétence Eau à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2018
- Construction usine de potabilisation de Basse Suane suite à la liaison Verdon / Sainte Maxime (production 250 l/s en 2018, 500 l/s à partir de 2026)



D - Ressource en eau : enjeu et objectifs

- ➔ **Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir**
- Réduire l'impact des prélèvements
- Améliorer le suivi et la connaissance des ressources



Barrage de la Verne (photos prises respectivement en décembre 2017 et fin novembre 2018)

D - Ressource en eau : focus sur quelques réalisations

→ D2 : Définir et mettre en œuvre un plan de gestion de la ressource en eau

- Validation en Comité de rivière en janvier 2017
- Inscription des volumes prélevables maximum déterminés
- Suivi des niveaux piézométriques et des assecs des cours d'eau

Volumes maximum
prélevables dans la
Giscle = 480 000
m³ de juin à
septembre

1^{er} juin au 30
septembre 2017 :
260 520 m³
prélevés

1^{er} juin au 20 août
2018 :
121 980 m³
prélevés

Volumes maximum
prélevables dans la
Mole = 1 570 000
m³ de juin à
septembre

1^{er} juin au 30
septembre 2017 :
950 494 m³ prélevés

1^{er} juin au 20 août
2018 :
446 226 m³ prélevés



Budget : Fonctionnement

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez

D - Ressource en eau : focus sur quelques réalisations

→ D5 : Poursuivre et renforcer le suivi de la ressource en eau

- Installation de sondes pour suivi continu des piézomètres et équipement pour nettoyage en régie
- Suivi visuel des assèchements des cours d'eau sur 3 années



Budget prévisionnel de 2015 : 249 000 € HT

Maîtrises d'ouvrage : Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez

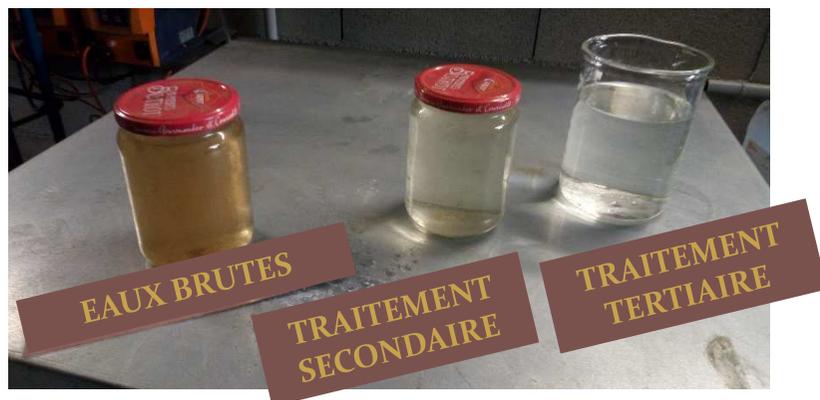
Dépenses réalisées mi-2018 : 75 677 € HT

Aides accordées : Agence de l'eau 86 016 € - Région PACA 37 800 €

D - Ressource en eau : à venir

→ D7 : réutilisation des eaux usées traitées à Grimaud

- Avec la future station d'épuration, 1 000 000 de m³ d'eau épurés annuellement
- Arrosage du golf Fairways Beauvallon (125 000 m³ annuels), du stade des Blaquières (20 000 m³ annuels) et du golf synthétique Up (5 000 m³ annuels)
- Construction équipements 2019 et 2020 pour une mise en service dès 2021



Budget prévisionnel 2015 : 4 510 000 € HT

Maîtrise d'ouvrage : Collectivités en charge de l'assainissement

Dépenses réalisées mi-2018 : 3 900 € HT (SIVOM Littoral des Maures)

Budget prévisionnel pour 2018-2020 : 2 027 000 € HT (investissement en canalisations principalement)

*Plan de financement prévisionnel : Agence de l'eau 1 013 500 € - **Région PACA / A définir***



Contrat de rivière

Une démarche partenariale



RÉGION SUD



PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



LE DÉPARTEMENT



E - Gestion des eaux côtières : diagnostic

→ Compétence GEMAPI définie par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- **La défense contre les inondations et contre la mer**
- La protection et la restauration des zones humides

→ **Projets de lutte contre l'érosion maritime planifiés pour la période 2018-2026 :**

- Rayol-Canadel sur Mer
- Grimaud (plage du vieux moulin et épi plage)
- Sainte-Maxime (secteurs croisette, sortie de ville, Nartelle Est, digue Préconil)
- Cavalaire (plage centre ville)
- Saint-Tropez (plage de la Ponche, cimetière et plage des Canebiers)

E - Gestion des eaux côtières : enjeu

→ Mettre en place une gestion concertée des embouchures des fleuves et des eaux côtières



Embouchure du Préconil (janvier 2018)

E - Gestion des eaux côtières : focus sur quelques réalisations

→ E3 : Améliorer la capacité hydraulique du Préconil et de la Giscle

- Intervention de la commune de Grimaud dans le domaine public maritime en 2015, 2016 et 2017 pour 23 220 m³.
- 2 grandes opérations de dragage réalisées par la commune de Sainte Maxime en 2015 et 2016 pour un volume total de 10 000 m³.
- Enfin, d'autres opérations sur la Giscle et le Bourrian ont pu être mises en œuvre par l'ASL Port Cogolin.



Budget prévisionnel de 2015 : 690 000 € HT
Maîtrises d'ouvrage : Communes de Cogolin, Grimaud et Sainte-Maxime
Dépenses réalisées mi-2018 : 525 652 € HT

E - Gestion des eaux côtières : à venir

→ Gestion de flux sédimentaires maritimes (cf Action E4)

- Méthodologie de suivi de l'érosion et de l'envasement sur le territoire pour comprendre les mécanismes et les enjeux des flux sédimentaires maritimes
- Evaluation de l'incidence des mouvements sédimentaires généraux et locaux (stocks et qualité) sur secteurs sensibles (exutoires de cours d'eau et passes d'entrée et de sorties des ports)
- Projet européen GRAMAS entre la France et l'Italie, collaboration entre 5 partenaires



Budget prévisionnel 2015 : 105 000 € HT

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez

Budget pour 2018-2020 : 50 000 € HT (étude qui concerne uniquement les flux maritimes)

Plan de financement : Fond Européen de Développement Régional (montant éligible à hauteur de 85%)



Contrat de rivière

Une démarche partenariale



RÉGION
SUD



PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

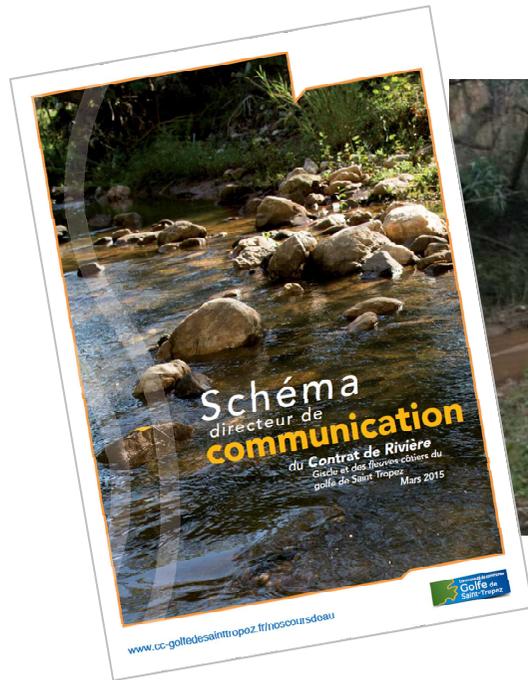


LE DÉPARTEMENT



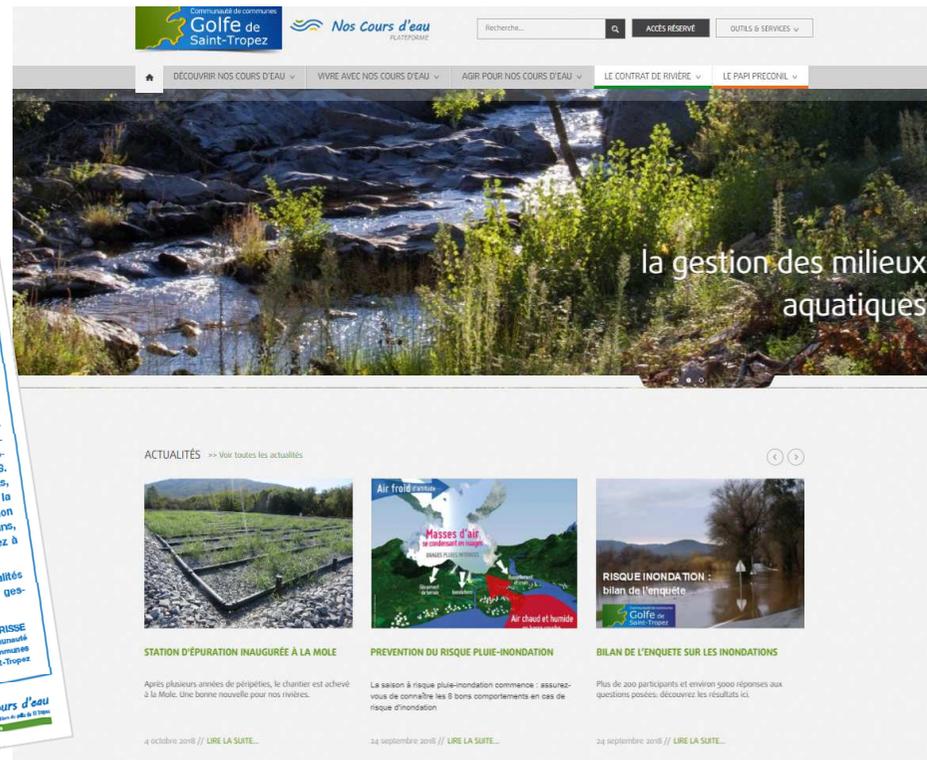
F - Gouvernance et communication : diagnostic

- Initialement, de très nombreux supports de communication inscrits au Contrat de rivière
 - > Nécessité de sélectionner les plus pertinentes pour assurer une mise en œuvre efficace
- Communication directe et de terrain privilégiée avec les propriétaires riverains



F - Gouvernance et communication : enjeux

- ➔ Assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi pérennes du Contrat de rivière
- ➔ Développer et enraciner une culture des cours d'eau (compréhension, acceptation et respect)



F - Gouvernance et communication : réalisations d'actions

→ Action F5 : Animer des programmes pédagogiques sur l'eau

- Convention de partenariat signée le 30 janvier 2017 pour une durée de 3 ans, entre la direction des services départementaux d'éducation nationale du Var et la Communauté de communes
- 7 classes durant l'année scolaire 2017-2018 et 13 classes en 2018-2019



Budget prévisionnel de 2015 : 150 000 € HT

Maîtrises d'ouvrage : Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez

Dépenses réalisées mi-2018 : 19 833 € HT

Aides accordées : Agence de l'eau 9 000 € - Région PACA 10 500 €

Budget prévisionnel pour 2018-2020 : 109 667 € HT

Plan de financement : Agence de l'eau 21 354 € - Région PACA 21 354 €

F - Gouvernance et communication : à venir

→ Événement grand public pour clôturer le Contrat de rivière (cf Action F6) avec :

- Des balades commentées
- Des animations (concours photo "Nos cours d'eau", simulateurs de crues avec portière de voiture, casque à réalité virtuelle présentant les espèces vivantes subaquatiques, diaporama Ecoattitude,...) ;
- Des stands d'information sur les axes de travail du Contrat de rivière



Budget prévisionnel de 2015 : 40 000 € HT

Maîtrises d'ouvrage : Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez

Dépenses réalisées mi-2018 : 6 220 € HT

Budget prévisionnel pour 2018-2020 : 20 900 € HT

Plan de financement : Agence de l'eau 10 450 € - Région PACA 6 270 €



Contrat de rivière

Une démarche partenariale



**RÉGION
SUD**



PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



LE DÉPARTEMENT

3. RÉPONSE AU COMITÉ D'AGRÉMENT DE BASSIN RHÔNE MÉDITERRANÉE

Délibération du comité d'agrément du 18 décembre 2013

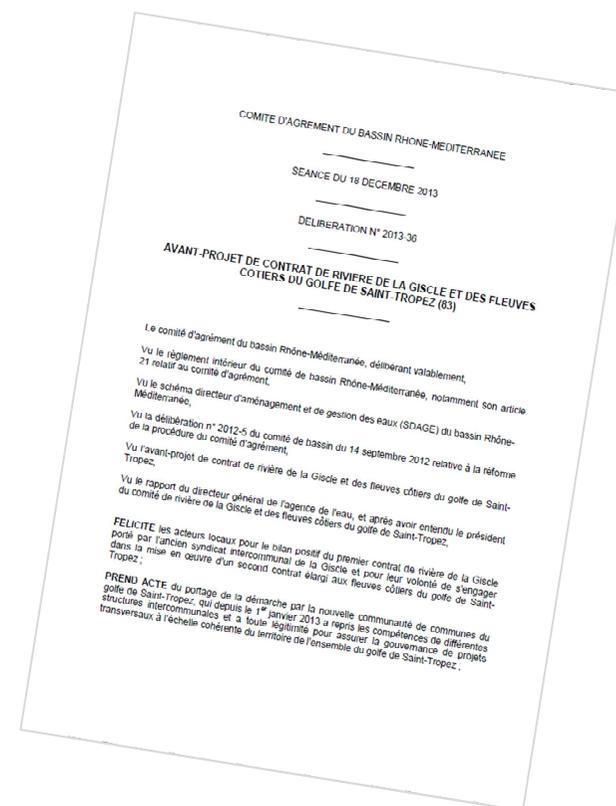
Par délibération en date du 18 décembre 2013 :

Le comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée,

- EMETTAIT un avis favorable sur l'avant-projet de contrat de rivière,

- NOTAIT AVEC INTÉRÊT l'engagement, dès la première phase du contrat, d'une réflexion sur l'opportunité d'étendre le périmètre aux eaux côtières et de réorienter la démarche vers un contrat de baie et/ou un SAGE.

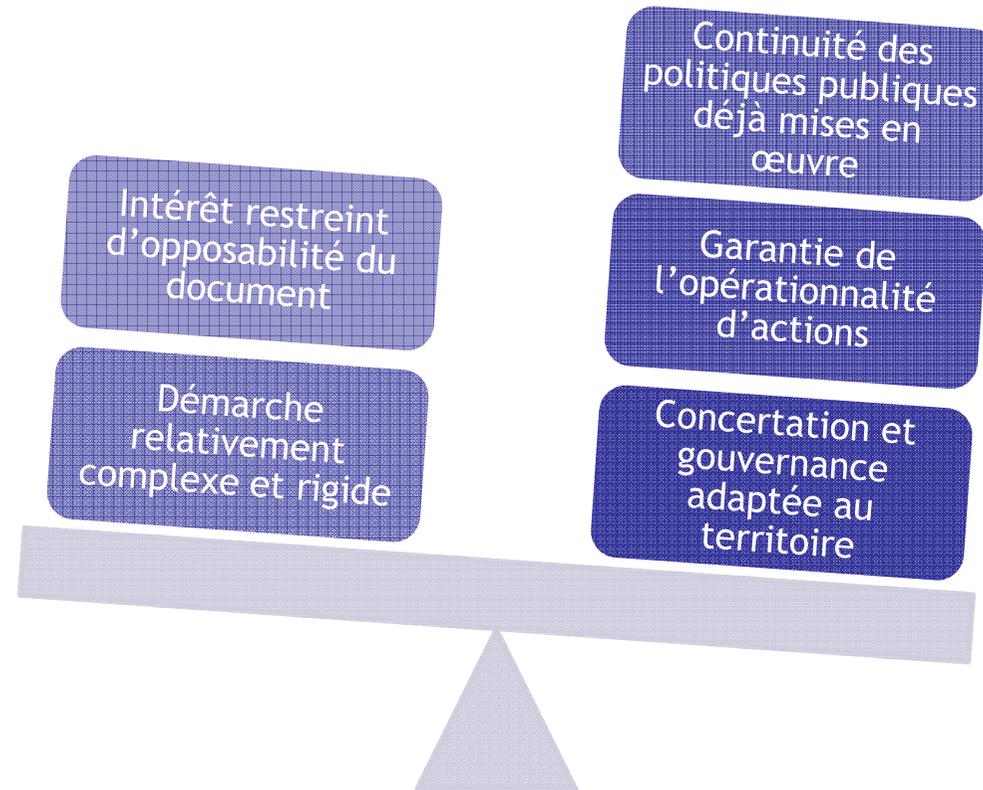
→ A mi-parcours, le comité de rivière doit se prononcer sur la démarche pouvant donner suite au Contrat de rivière



Comparaison de deux démarches de gestion de l'eau

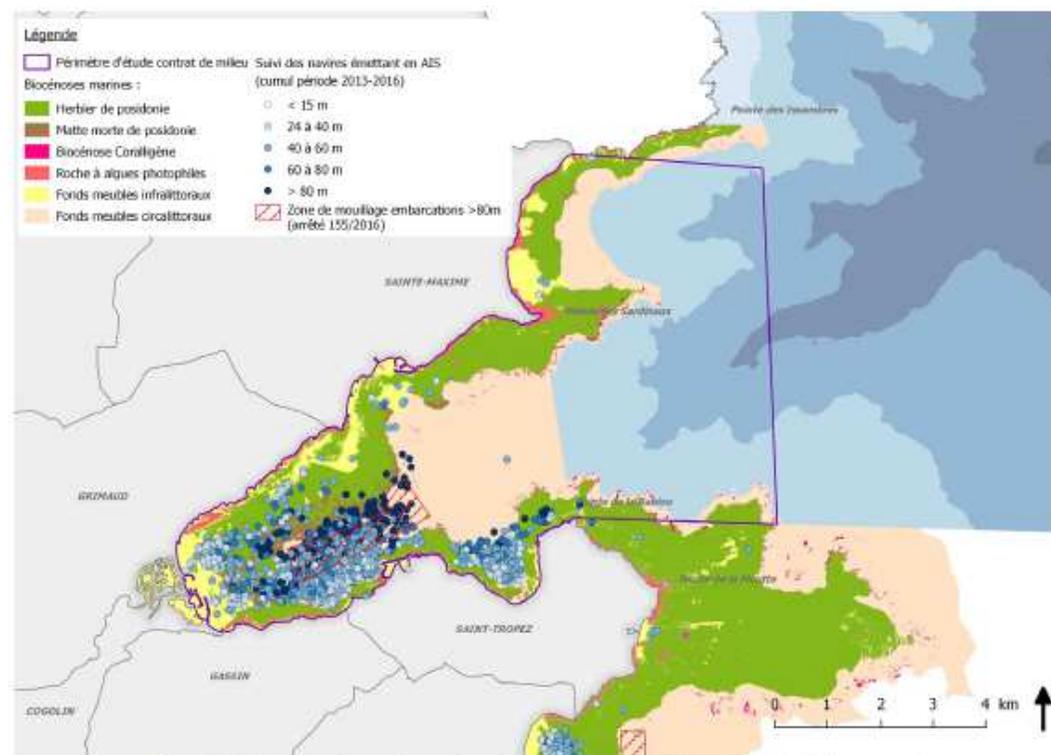
SAGE
= Schéma
d'Aménagement et de
Gestion des Eaux

Contrat de milieu =
document contractuel
(contrat de rivière, de
baie, de delta,...)



Conclusion de l'étude d'opportunité

- L'étude d'opportunité réalisée par le service Espaces maritimes confirme l'intérêt :
- D'étendre l'action publique à la masse d'eau du golfe de Saint-Tropez
 - De compiler les possibilités de financements d'actions au travers d'un contrat
 - De renforcer la gouvernance locale à travers un Comité de baie regroupant des représentants de 3 collèges (Etat, usagers et collectivités)





Contrat de rivière

Une démarche partenariale



RÉGION
SUD



PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



LE DÉPARTEMENT

➤ 4. APPUI DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE



Les axes stratégiques du 11ème programme



1

Contribuer à la mise en œuvre **des SDAGE et PDM**

2

Accompagner **l'adaptation des territoires face au changement climatique**



3

Promouvoir et favoriser la **gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement** dans le cadre de la restructuration des territoires à l'échelle de gestion supra-communale

4

Poursuivre un dispositif de **rattrapage structurel** au titre de la solidarité des territoires

5

Contribuer à la **reconquête de la biodiversité et aux actions relatives aux milieux marins**, de manière progressive



SAUVONS L'EAU!



La politique partenariale

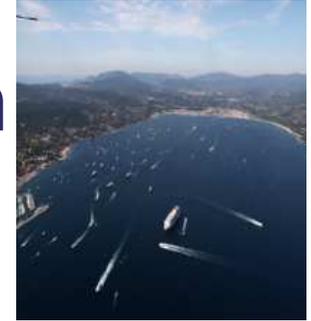


Des contrats à des **échelles territoriales adaptées** à la nature des thématiques contractualisées, dans un temps imparti (max 3 ans) et une enveloppe contrainte (sans objectif de contractualisation systématique toutefois)

- Une **sélectivité accrue** pour l'attribution des aides, basée sur :
 - la **maturité des projets**
 - le **gain environnemental**
 - le rapport « **coût-efficacité** » des opérations
 - un **nombre restreint** d'opérations
 - des critères de gestion durable des services pour les travaux AEP et Asst*
 - un **montant plancher des demandes d'aide fixé à 10 000 €** pour optimiser les coûts de gestion
- Une **visibilité accrue des aides de l'agence** sur les opérations, en renforçant les obligations des bénéficiaires en matière de communication.



Volet littoral et milieu marin du contrat



● Proposition d'ajout dans la seconde phase du contrat d'une fiche action « littoral et milieux marins » faisant état :

- du travail de réflexion de la **future gouvernance** à mettre en place pour rendre opérationnel l'élargissement du périmètre dans le cadre d'un éventuel futur contrat de baie ;
- du renvoi au **volet littoral et mer du SCOT** avec la prise en compte des enjeux « milieux marins » du territoire ;
- du lancement du **Schéma Territorial de Restauration Ecologique** (STERE) à l'échelle de la façade de la CCGST, ayant pour objectif d'établir un plan d'action opérationnel concerté sur la gestion des mouillages et la restauration écologique ;

→ Le comité de rivière intègre, **dés à présent**, au travers de cette action le sujet « littoral et mer »



Contrat de rivière

Une démarche partenariale



**RÉGION
SUD**



PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

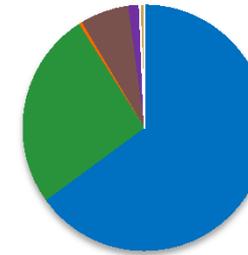
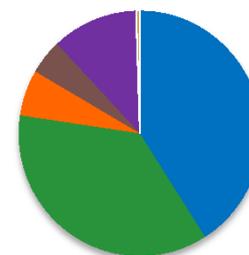
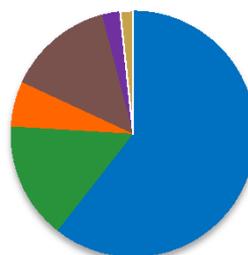


LE DÉPARTEMENT

➤ 5. SYNTHÈSE PHASE 2 : 2019-2020

5. Synthèse phase 2 : 2019-2020

Thématique	Montant prévisionnel 2015-2020	Dépense réalisée 2015-mi 2018	Montant estimatif 2019-2020
A – Qualité des eaux	27 864 800 € HT	2 162 658 € HT	22 417 674 € HT
B – Milieux naturels	7 071 380 € HT	1 920 782 € HT	8 972 651 € HT
C – Gestion des inondations	2 725 960 € HT	319 778 € HT	143 300 € HT
D – Ressource en eau	6 454 800 € HT	242 983 € HT	2 227 000 € HT
E – Gestion des eaux côtières	1 098 000 € HT	605 652 € HT	518 750 € HT
F – Gouvernance / communication	780 840 € HT	26 708 € HT	225 567 € HT
TOTAL	38 671 500 € HT	5 278 561 € HT	34 504 942 € HT



5. Synthèse phase 2 : 2019-2020

→ **Financement prévisionnel 2015 :**

- Agence de l'eau RMC : 10 288 050 € (27%)
- Région PACA : 1 251 375 € (3%)
- Département du Var : indéterminé – maximum 4 285 725 € (11%)

→ **Aides accordées fin 2018 :**

- Agence de l'eau RMC : 7 417 614 €
- Région PACA : 1 081 287 €
- Département du Var : 243 083 €

→ **Plan de financement prévisionnel de la seconde phase :**

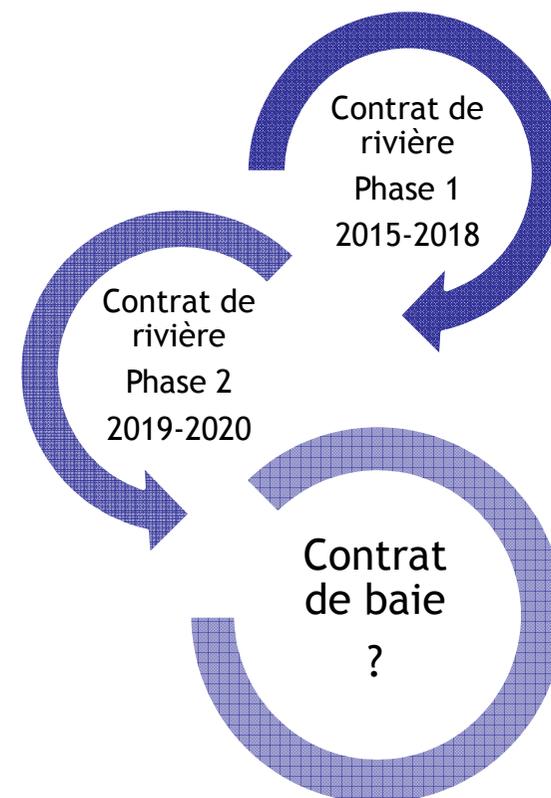
- Agence de l'eau RMC : 1 933 000 €
- Région PACA : 114 300 € (montant restant à préciser)
- Département du Var : indéterminé

Conclusion

- Les 2 années à venir seront donc l'accomplissement de grands chantiers structurants et la préparation de programmes d'aménagement de cours d'eau
- Le travail d'élaboration d'un contrat de baie pourra se poursuivre en 2019 et 2020 pour garantir une continuité d'action à l'issue du Contrat de rivière (courrier réponse au Comité d'agrément)



Signature du Contrat de rivière – 27 octobre 2015



MERCI DE VOTRE ATTENTION



**Contrat
de rivière**



Une démarche partenariale